Communiqué du collectif Lettres vives

La loi pour une école de la confiance votée par l'Assemblée ce mardi 19 février 2019, malgré la levée de boucliers de cinq organisations syndicales enseignantes, n'avait pas à l'origine de colonne vertébrale et ressemble au final, après de très nombreux amendements, à un effrayant « fourre-tout ».

Cependant des perspectives, qui nous semblent hélas familières, se laissent deviner :

– la recherche désespérée d'économies d'échelle aux dépens des familles et de la communauté éducative, comme dans d'autres services publics (la santé ou la justice) ;
– un feuilletage hiérarchique plus complexe au niveau des EPSF(1) nouvellement créés, dotés d'une gouvernance plus rigide, menée en commission permanente plus qu'en conseil d'administration, où siège pourtant l'intégralité des représentants des personnels ;
– une vision toujours plus crispée et crispante de l'identité nationale (les drapeaux, la Marseillaise dans les classes) ;
– les tentatives d'intimidation des personnels dans leur liberté d'expression ;
– le financement des école privées par contrecoup d'une mesure de scolarisation dès 3 ans ;
– la reprise en main par le ministère de l'évaluation de la politique scolaire et de la formation des enseignants ;
– l'intégration de professionnels issus du monde économique dans la formation des professeurs ;
– le refus de faire évoluer le statut des personnels AESH vers une meilleure reconnaissance de leur travail auprès des élèves ;
– une communication creuse à base de slogans orwelliens (« école de la confiance » pour dire école de l'autoritarisme) ;
– une des rares mesures sympathiques (parent1 et parent2) risque en fait d'être abandonnée ;
– le vote de mesures lourdes de conséquences au détour d'amendements votés sans aucune étude d'impact préalable ni évaluation des moyens à mettre en œuvre.

En bref, un infléchissement nettement néolibéral : des pôles d'excellence (les EPLEI) (2), des structures plus rentables (EPFS) proposant un enseignement minimal (le socle) au nom de la recherche d'économies, tandis que la loi votée implique de financer davantage le privé, et pour le reste un saupoudrage de symboles et de formules creuses qui peinent à cacher l'autoritarisme de cette loi. Enfin, la méthode législative adoptée surtout semble plus que tout inacceptable et inédite…

Alix Labrousse, pour le collectif Lettres vives

(1) EPSF : établissement public des savoirs fondamentaux, constitué des classes d'un collège et d'une ou plusieurs écoles du secteur de recrutement du collège.

(2) EPLEI : établissement public local d'enseignement international.